



Préinscription à la Préparation aux Concours d'Orthophonie

**Fiche de renseignements à télécharger, à remplir, à scanner et à renvoyer par mail
uniquement à l'adresse :**

prepa.orthophonie@univ-montp3.fr

Un formulaire d'autorisation d'inscription sera envoyé par courrier postal aux 180 premiers étudiants préinscrits ; cette autorisation sera exigée le jour de l'inscription administrative. Les étudiants sur liste complémentaire seront tenus au courant par courrier électronique d'un éventuel désistement sur la liste principale.

Les dates d'inscriptions administratives pourront être consultées sur le site de l'université :
www.univ-montp3.fr

Des tests de niveau auront lieu en septembre. Les étudiants seront informés de leur date par courrier électronique ; veillez à nous indiquer une adresse électronique pérenne.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Études suivies en 2009-2010 :

Terminale, indiquer la section et le lycée :

Etudes supérieures :

- Baccalauréat section, année d'obtention :
- Intitulé et année du diplôme suivi en 2009-2010 :
- Université ou établissement :

Autre activité¹ :

Préparation antérieure aux concours d'orthophonie :

- Avez-vous déjà passé le concours d'entrée aux écoles d'orthophonie, dans quelle école, avec quels résultats ?

- Dans quel cadre avez-vous préparé ces concours ?

Préparation aux concours d'orthophonie à l'université Paul-Valéry : Oui / Non

Préparation privée :

Seul(e) : Oui / Non

Rentrée 2010-2011 :

Il est vivement conseillé de s'inscrire en parallèle dans un cursus universitaire à l'université Paul-Valéry² (particulièrement en Licence de Lettres, ou en Sciences du Langage ou Psychologie...). Si vous faites le choix d'une inscription en licence, dans quelle diplôme comptez-vous vous inscrire ?

Intitulé et année du diplôme :

¹ Vous pouvez également indiquer ici vos études antérieures à 2009-2010, s'il s'agit pour vous d'une reprise d'études ou si vous avez changé d'orientation en 2009-2010.

² **Attention : l'inscription à la seule préparation aux concours d'orthophonie ne donne pas droit au statut d'étudiant.**